



Le test de provocation bronchique non spécifique

Qu'est-ce qu'un test de provocation bronchique non spécifique ?

L'hyperréactivité bronchique (réponse exagérée des bronches) fait partie des critères de définition de la maladie asthmatique. Elle est parfois investiguée également au cours du bilan d'une toux chronique. Le patient souffle dans un appareil, le spiromètre, qui mesure le volume et la vitesse de l'air expiré. Cette manœuvre est réalisée avant et après l'inhalation (par aérosol) d'un médicament qui peut diminuer le calibre des bronches. Un médicament qui annule cet effet est ensuite administré. L'examen se termine quand les mesures du volume et de la vitesse de l'air expiré sont revenues à leurs valeurs normales et, le cas échéant, quand la sensation de difficulté respiratoire a disparu.

Préparation avant l'intervention :

Les médicaments bronchodilatateurs doivent être arrêtés avant le test selon un délai variable. Les médicaments à courte durée d'action (Atrovent®, Ventolin®, Berotec®, Duovent®, etc.) doivent être arrêtés 6 heures avant, et ceux à longue durée d'action (Serevent®, Oxis® Seretide®, Symbicort® et Foradil®), au moins 12 heures avant le test. Il est recommandé d'interrompre l'usage du tabac 6 heures avant le test. De même, il est souhaitable d'éviter l'exercice physique ou l'exposition au froid et au brouillard dans les deux heures précédant le test.

Durée de l'examen :

L'examen dure environ 30 à 60 minutes.

Contre-indications à l'examen :

Le patient qui se sait atteint d'asthme sévère doit avertir la personne qui va réaliser l'examen.

Effets secondaires de l'examen :

De la toux peut survenir pendant l'inhalation de la substance qui provoque la diminution du calibre des bronches. Une sensation de difficulté respiratoire peut également se présenter, accompagnée ou non de sifflements. Ces inconvénients disparaissent quelques minutes après l'inhalation du médicament qui annule cet effet.

Risques inhérents à l'examen

Le test de provocation bronchique non spécifique est universellement reconnu comme un examen non dangereux. Le risque en est la survenue d'une crise d'asthme, puisque son but est le dépistage d'une caractéristique de cette maladie. Pour cette raison, des médicaments qui soignent la crise d'asthme et de l'oxygène peuvent être administrés immédiatement par un personnel entraîné sous la supervision du médecin.

Que fait-on en cas de complications?

En cas de crise d'asthme, un traitement approprié est instauré.

En conclusion

Si vous avez d'autres questions, vous devez en parler au médecin qui a demandé l'examen ou auprès du médecin ou du service où vous allez réaliser cet examen.

Ce formulaire est fait non pas pour vous inquiéter mais pour vous donner une explication complète et précise de cet examen.

- Jolimont : 064/233.188
- Lobbes : 071/599.340
- Nivelles : 067/885.237
- Tubize : 02/391.01.82